

ATTENDU QUE le membre indépendant et président du conseil d'administration d'Hydro-Québec ci-après nommé renonce à toute rémunération reliée à cette fonction;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles :

QUE monsieur Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction, Quebecor inc., soit nommé membre indépendant et président du conseil d'administration d'Hydro-Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 15 mai 2013, en remplacement de monsieur Michael Louis Turcotte.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59463

Gouvernement du Québec

Décret 423-2013, 17 avril 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Groupe de travail sur la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération qui se tiendra le 19 avril 2013

ATTENDU QU'une rencontre du Groupe de travail sur la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération aura lieu à Toronto, en Ontario, le 19 avril 2013;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Groupe de travail sur la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération qui se tiendra le 19 avril 2013;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre des Ressources naturelles, de :

— monsieur Thierry St-Cyr, directeur du cabinet de la ministre des Ressources naturelles;

— madame Geneviève Héon, attachée de presse de la ministre des Ressources naturelles;

— monsieur Jean-Pierre Forgues, directeur de la coordination et des affaires intergouvernementales du ministère des Ressources naturelles;

— madame Valérie Côté, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59464

Gouvernement du Québec

Décret 424-2013, 17 avril 2013

CONCERNANT le renouvellement du mandat de six coroners à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;

ATTENDU QUE la docteure Renée Roussel a été nommée de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 554-2011 du 1^{er} juin 2011, que son mandat viendra à échéance le 26 mai 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE la docteure Natalie Vachon a été nommée de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 554-2011 du 1^{er} juin 2011, que son mandat viendra à échéance le 29 mai 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le docteur Pierre Fortier a été nommé de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 554-2011 du 1^{er} juin 2011, que son mandat viendra à échéance le 17 juin 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE M^e Jean-Pierre Chamberland, M^e Jean Couture ainsi que le docteur Martin Sanfaçon ont été nommés de nouveau coroners à temps partiel par le décret numéro 636-2011 du 15 juin 2011, que leur mandat viendra à échéance 22 juin 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :